



Parcours usagers : J'ai quitté la France en 2025, comment déclarer mes revenus ?

Déclarez en ligne ! C'est simple et vous disposez d'un délai supplémentaire par rapport à la déclaration papier.

**Je déclare mes
revenus en ligne**



Si votre résidence principale est équipée d'un accès à internet et que vous êtes en mesure de le faire, [c'est obligatoire.](#)

Cette déclaration en ligne présente de **nombreux avantages** :

- certaines données sont déjà pré-remplies : situation du foyer fiscal au regard des données antérieures connues, salaires déclarés par l'employeur... ;
- des aides à la saisie sont mises en place. Ainsi quand vous déclarez par exemple vos salaires soumis à retenue à la source sur la 2041-E, les déductions se font automatiquement et le report sur la déclaration principale en case 8 TA est automatisé ;
- après signature de votre déclaration, un courriel de confirmation du dépôt vous est immédiatement adressé ;
- sauf dans de très rares cas complexes, vous connaissez immédiatement le montant de votre impôt que vous pouvez contrôler à partir du résumé disponible des éléments déclarés ;
- Vous pouvez contrôler et corriger votre relevé d'identité bancaire ;
- vous pouvez corriger votre déclaration même après signature.

Le service de déclaration en ligne est disponible 24h/24 et 7jours/7.

Etape 2 : Renseignements personnels



A l'étape 2 de votre parcours déclaratif, vous devez indiquer votre déménagement en 2025 en cochant la rubrique « **Cette adresse n'est pas mon adresse au 1er janvier 2026 (car j'ai déménagé en 2025)** » même si vous avez informé l'administration de votre changement d'adresse par votre messagerie sécurisée.

CHANGEMENT D'ADRESSE :

J'ai déménagé en 2025

J'ai déménagé en 2026 (ou je souhaite modifier mon adresse d'envoi)

- Indiquez que vous avez déménagé à l'étranger et complétez votre nouvelle adresse.

Vous devez impérativement indiquer votre date de départ de France et si vous êtes locataire d'une résidence secondaire en France après votre départ

Sélectionnez la (les) proposition(s) correspondant à votre situation

En 2025, vous avez déménagé à l'étranger

Notice

Pour mentionner un déménagement à Monaco, vous devez le signaler comme un déménagement en France, en sélectionnant le département "Alpes Maritimes (06)", commune "Monaco".

Pays: BELGIQUE

Complément d'adresse: []

Rue: LOUISE

Indicatif pays - Code postal - Ville: BRUXELLES

Date de départ à l'étranger: 01/05 / 2025

Suppression de l'adresse ci-dessus

Si vous avez perçu des revenus de source française après votre départ à l'étranger, vous devez les déclarer dans la déclaration n°2042NR (n'oubliez pas de la cocher dans l'écran de sélection des rubriques).

Au 1^{er} janvier 2026, êtes-vous locataire d'une résidence secondaire ?

Oui ⁽¹⁾ Non

Vous devez obligatoirement répondre à la question ci-dessus (si vous répondez « Oui » veuillez compléter l'adresse)

- Puis complétez sur les deux pages suivantes les informations personnelles demandées.

→ Vous pouvez, si vous le souhaitez, indiquer une adresse de correspondance en France.

→ Vous devez obligatoirement dans la rubrique « non-résidents » répondre à la question : « êtes vous fonctionnaire en poste à l'étranger ? »

→ Puis complétez sur les deux pages suivantes les informations personnelles demandées.

Étape 3 : Revenus et charges



Vous êtes désormais à l'étape 3 qui vous permet de déclarer vos revenus.

REVENUS

- Traitements, salaires
- Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux
- Salaires, gains d'actionariat salarié
- Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif
- Revenus de capitaux mobiliers / Précisions sur le calcul de la contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR)
- Plus-values et gains divers
- Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros Location non meublée
- Revenus fonciers Location non meublée
- Revenus exceptionnels ou différés
- Micro-entrepreneur (auto-entrepreneur) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu
- Revenus agricoles
- Revenus industriels et commerciaux professionnels
- Revenus industriels et commerciaux non professionnels Autres que les locations meublées non professionnelles
- Revenus des locations meublées non professionnelles
- Revenus non commerciaux professionnels
- Revenus non commerciaux non professionnels

NON-RÉSIDENTS

- Retenue à la source des non-résidents

IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

Si votre patrimoine net imposable au 1er janvier 2026 est supérieur à 1 300 000 €, veuillez cocher la case suivante.

- Impôt sur la fortune immobilière

→ Vous devez déclarer la totalité de vos revenus perçus du 01 janvier 2025 à la date de votre départ de France en cochant les rubriques concernées et les annexes éventuelles en fonction des revenus perçus (par exemple si vous avez perçu des pensions cochez « Pensions, retraites »)

→ Vous devez déclarer uniquement vos revenus de source française imposables en France perçus après votre départ, entre la date de votre départ et le 31 décembre 2025, en sélectionnant la déclaration 2042-NR

Pour générer l'annexe 2042-NR, cliquez sur « déclarations annexes »

Déclarations ANNEXES

Et cochez dans la liste l'annexe 2042-NR et Validez

Déclaration des revenus 2024 (départ à l'étranger ou retour en France) N° 2042 NR

ⓘ Nota : si après votre départ de France, vous ne percevez plus de revenus de source française imposables en France, vous ne devez pas compléter l'annexe 2042-NR

Etape 3 : Revenus et charges

Déclaration principale - revenus 2025

[← Précédent](#) [Suivant →](#)

⚠ Vous commencez par la saisie de vos revenus sur la déclaration principale 2042 (période du 1er janvier à la date de votre départ)

Exemple : Monsieur DUPONT a quitté la France le 01 mai 2025, il déclarera ses pensions perçues (20 000 euros) du 01 janvier 2025 au 30 avril 2025 dans la rubrique 1AS de sa déclaration principale de revenu n°2042 ainsi que le montant de la retenue à la source du prélèvement à la source (PAS) payé (1 000 euros)

Pensions, retraites et rentes	1AS	<input type="text" value="20000"/>
Retenue à la source		<input type="text" value="1000"/>
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 %	1AT	<input type="text"/>
Pensions en capital des plans d'épargne retraite	1AI	<input type="text"/>
Retenue à la source		<input type="text"/>
Pensions d'invalidité	1AZ	<input type="text"/>
Retenue à la source		<input type="text"/>
Pensions alimentaires perçues	1AO	<input type="text"/>
Pensions perçues par les non-résidents et pensions de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AL	<input type="text"/>
Autres pensions de source étrangère	1AM	<input type="text"/>

→ Les pensions et la retenue à la source du PAS peuvent déjà avoir été pré-remplies par l'administration.

Toutefois si ce n'est pas le cas, en cliquant sur le petit stylo, il est possible d'ajouter et de compléter le montant des pensions perçues et la retenue à la source du PAS prélevée par la caisse de retraite

Etape 3 : Revenus et charges

Après avoir cliqué sur suivant, le montant de retenue à la source du PAS prélevée par votre caisse de retraite ou votre employeur s'affichera pour la partie de l'année où vous êtes résident fiscal de France en rubrique 8HV.

The screenshot shows the 'Déclaration principale - revenus 2025' interface. At the top, a progress bar indicates five steps: 'Étape 1 Étapes préalables', 'Étape 2 Renseignements personnels', 'Étape 3 Revenus et charges' (highlighted with a blue arrow), 'Étape 4 Résumé et signature', and 'Étape 5 Fin de déclaration'. Below the progress bar, there are navigation buttons for 'Précédent' and 'Suivant'. The main section is titled 'PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE' and includes a 'Notice' button. Under the heading 'Prélèvement à la source', it states 'Prélèvement à la source déjà payé :'. A list item shows '- retenue à la source sur les salaires et pensions' with a value of '8HV 1000' in a yellow box.

Exemple : la caisse de retraite de Monsieur DUPONT a prélevé 1 000 euros de retenue à la source du prélèvement à la source pour les 20 000 € de pensions versées sur la période du 01 janvier 2025 au 30 avril 2025. Cette somme est donc reportée en case 8HV.

→ Vous pouvez ensuite compléter la déclaration n°2042 NR pour les revenus perçus en tant que non-résident fiscal de France, c'est à dire après votre départ de France.

→ Cliquez en haut à gauche sur :

▶ Annexe n°2042 NR

The screenshot shows the navigation menu on the left side of the software. The menu items are: 'Accueil', 'Sélection des rubriques de la déclaration de revenus et annexes', 'Déclaration de revenus', and 'Annexe n°2042 NR' (which is circled in orange). At the top right of the menu area, there is a 'Consulter l'aide' button with a dropdown arrow. The background of the menu area shows a simplified version of the five-step progress bar from the previous screenshot.

Etape 3 : Revenus et charges

Étape 1
Étapes
préalables


Étape 2
Renseignements
personnels

**Étape 3
Revenus
et charges**

Étape 4
Résumé et
signature

Étape 5
Fin de
déclaration

Déclaration annexe N° 2042 NR - revenus 2025

 **RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DÉCLARATION DES REVENUS 2025

Départ à l'étranger ou retour en France

Vous devez remplir la déclaration n°2042 NR si vous vous trouvez dans l'une des situations suivantes :
- vous avez quitté la France au cours de l'année 2025 et vous avez perçu, après votre départ, des revenus de source française ;
- vous avez transféré votre domicile en France au cours de l'année 2025 et vous avez perçu, avant votre retour, des revenus de source française.
Les revenus perçus avant votre départ à l'étranger ou après votre retour en France doivent être déclarés sur la déclaration principale.

Déclaration annexe N° 2042 NR - revenus 2025

Cochez les cases correspondant à tous les types de revenus et de charges que vous devez déclarer : [Notice](#)

Revenus

- Traitements, salaires ; pensions, retraites, rentes ; rentes viagères à titre onéreux
- Gains d'actionariat salarié
- Plus-values et gains
- Revenus fonciers
- Revenus agricoles
- Revenus industriels et commerciaux professionnels *y compris locations meublées professionnelles*
- Revenus industriels et commerciaux non professionnels *Autres que les locations meublées non professionnelles*
- Revenus des locations meublées non professionnelles
- Revenus non commerciaux professionnels
- Revenus non commerciaux non professionnels

Charges

- Charges à déduire
- Réductions et crédit d'impôt

Divers

- Retenue à la source sur les revenus des non-résidents, reprises de réductions ou de crédits d'impôt

- ❏ L'« Annexe 2042 NR » apparaît en page principale
Cliquez sur **Suivant**

- ❏ Cochez ensuite le type de revenus perçus après votre départ de France
Exemple : pensions

- ✔ Si les revenus perçus en tant que non-résident ont fait l'objet de la retenue à la source des non-résidents, **cochez cette case.**

Etape 3 : Revenus et charges

Déclaration annexe N° 2042 NR - revenus 2025

SITUATION DE FAMILLE

Votre situation de famille : veuf(ve)

Combien de personnes à charge et/ou rattachées avez-vous ? (4 au maximum)

[← Précédent](#) [Suivant →](#)

- En cliquant sur **suivant** dans l'annexe 2042 NR, vous devrez renseigner le nombre de personnes à charge.

^ L'étape suivante vous permet de compléter vos revenus de source française imposables en France perçus après votre départ de France.

PENSIONS, RETRAITES, RENTES LORSQUE LE DÉBITEUR EST ÉTABLI OU A SON DOMICILE EN FRANCE

Pensions, retraites et rentes 1AL

Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 % 1AT

Pensions en capital des nouveaux plans d'épargne retraite 1AI

Pensions alimentaires perçues 1AO

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX LORSQUE LE DÉBITEUR EST ÉTABLI OU A SON DOMICILE EN FRANCE

	Moins de 50 ans	De 50 ans à 59 ans	De 60 ans à 69 ans	À partir de 70 ans
Total perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance	1AR <input type="text"/>	1BR <input type="text"/>	1CR <input type="text"/>	1DR <input type="text"/>

[← Précédent](#) [Suivant →](#)

- Exemple** : du 01 mai 2025 au 31 décembre 2025, Monsieur DUPONT, non-résident, a perçu 10 000 euros de pensions de source française. Ces dernières sont imposables en France. Ces revenus seront reportés dans la case 1 AL.

Etape 3 : Revenus et charges

Après avoir cliqué sur **Suivant**, vous pourrez alors compléter le montant de la retenue à la source des non-résidents si vos revenus y ont été soumis.

Déclaration annexe N° 2042 NR - revenus 2025

DIVERS Notice

Retenue à la source sur les revenus des non-résidents Report de l'annexe n° 2041E 8TA

Reprise de réductions ou de crédits d'impôt 8TF

[← Précédent](#) [Suivant ▶](#)

- ❑ La case 8TA sera à compléter du montant de retenue à la source des non-résidents qui aura été prélevé par votre votre caisse de retraite ou votre employeur.

Suite de l'exemple : Monsieur DUPONT va indiquer dans la case 8TA le montant de 500 euros de retenue à la source des non-résidents prélevés par sa caisse de retraite pour les revenus perçus après son départ de France.

Cliquez ensuite sur **Suivant** pour détailler le montant porté en case 8TA.

Déclaration annexe N° 2042 NR - revenus 2025

INFORMATIONS

Pour chaque déclarant et chaque employeur/caisse de retraite, vous devez préciser :

- les nom et prénom du déclarant concerné (vous/votre conjoint)
- nom et adresse de votre employeur/caisse de retraite
- s'agissant de salaires, préciser lorsque ces revenus ont été versés à des artistes/sportifs
- nature des revenus soumis à la retenue à la source (salaires/pensions/autres...)
- durée d'activité ou période concernée (nombre de mois, semaines, jours)
- montant des revenus imposables
- retenue à la source des non-résidents prélevée par chaque employeur/caisse de retraite

[← Précédent](#) [Suivant ▶](#)

- ⚠ Afin d'avoir le détail de la retenue à la source des non-résidents nécessaire pour le calcul de votre impôt, vous devez préciser dans le cadre "**INFORMATIONS**" pour chaque déclarant et chaque employeur ou caisse de retraite :

- les noms et prénoms du déclarant concerné,
 - le nom et l'adresse de votre employeur, de votre caisse de retraite,
 - préciser lorsque ces revenus ont été versés à des artistes et sportifs,
 - la nature des revenus soumis à la retenue à la source (exemples : salaires, pensions, autres),
 - la durée d'activité ou la période concernée (nombre de mois, semaines, jours),
 - le montant des revenus imposables,
 - la retenue à la source des non-résidents prélevée par chaque employeur/caisse de retraite;
- Le total de ces retenues doit être égal au montant indiqué dans la case 8 TA, vous ne devez pas compléter l'annexe 2041-E

Etape 4 : Résumé et signature

En cliquant sur **Suivant**, vous arrivez à l'étape 4 de votre déclaration.

Résumé de votre déclaration

Compte tenu du caractère particulier de certains des éléments télédéclarés,
le calcul de votre impôt sur le revenu ne peut pas être affiché immédiatement.
Néanmoins, tous les éléments télédéclarés ont bien été pris en compte.
Le montant de votre impôt sur le revenu vous sera communiqué avec votre Avis d'impôt.

Votre déclaration en ligne n'est pas terminée. Vous devez la signer en cliquant sur le bouton en bas de cet écran.

Déclaration de revenus

Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux

1 AS	Pensions, retraites, rentes - Déclarant 1	20000
------	---	-------

Réductions et crédits d'impôt (2042)


8 EA	Avance réductions et crédits d'impôt usager	186
------	---	-----

Prélèvement à la source

8 HV	RAS sur salaires et pensions - déclarant 1	1000
------	--	------

Déclaration annexe déposée

Déclaration des revenus en cas de départ à l'étranger ou de retour en France (N° 2042 NR)

Adresse électronique 

Vous êtes sur le point de terminer votre déclaration...

... j'ai encore des corrections à apporter

... j'ai terminé

[◀ Corriger ma déclaration](#) [Signer ma déclaration](#)

- ✔ Lorsque vous remplissez une annexe 2042-NR (revenus de source française perçus après votre départ de France, vous ne pouvez pas avoir accès au montant estimé de votre impôt ni au détail du calcul de celui-ci. Vos déclarations vont nécessiter un calcul de votre impôt par les services compétents.

Vous aurez connaissance du montant de votre impôt, à la réception de votre avis d'imposition.

Vous êtes invité à signer votre déclaration



Documentation utile :



Abonnez vous aux comptes de la direction des impôts des non-résidents sur les réseaux sociaux pour recevoir automatiquement nos conseils pratiques et toute l'actualité fiscale des non-résidents

